

Elargir la coopération

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **52 (1981)**

Heft 4: **Relations transfrontalières**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

notamment économiques – du moment, cette entreprise a pourtant attiré l'attention de plusieurs experts lors de conférences régionales de l'UNESCO sur la coopération culturelle. Il n'est en outre pas exclu qu'elle apparaisse avant longtemps comme exemplaire.

Mais, faut-il le préciser, les actions engagées individuellement par les divers organismes concernés ont été plus facilement mises en œuvre que celles dont la réalisation dépendait d'une collaboration entre les associations-membres et, qui plus est, d'une coopération transfrontalière. Les pesanteurs institutionnelles, les différences dans les modes de fonctionnement, les distances – géographiques et parfois psychologiques –

ont incontestablement rendus laborieux le passage de l'idée à l'action.

Cela n'a rien d'étonnant. Les activités culturelles n'échappent pas aux difficultés normales et compréhensibles de la collaboration transfrontalière. En ce sens les expériences faites ici révèlent en partie les obstacles à franchir pour assurer, à long terme, une réelle coopération dans les différents domaines de la vie sociale, entre partenaires pourtant voisins, intéressés et animés d'une volonté commune, mais soumis à des juridictions étatiques différentes.

Jean-Claude Crevoisier
député au Conseil national

Elargir la coopération

Dans une interview qu'il a donnée récemment à la TV romande, le député socialiste de Belfort, Raymond Forni, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale française, s'est prononcé sur les chances de promouvoir la coopération transfrontalière à l'occasion de la décentralisation en cours en France.

«Il faut préciser qu'il y a aujourd'hui deux volontés politiques qui se conjugent pour réussir la coopération :

- le souci, de la part des autorités françaises, sur le plan local, de créer des liens avec le canton du Jura ;
- du côté du Jura, la nécessité, ou en tout cas le souhait, d'avoir ces contacts avec la France ou une partie de la France, notre région.

La décentralisation va accélérer les choses dans la mesure où les pouvoirs locaux seront considérablement augmentés, dans la mesure aussi où il y aura une responsabilité politique sur le plan du département par l'intermédiaire du président du Conseil général, par le président du Conseil régional. La décentralisation va donc permettre de ramener les problèmes au niveau qui sont les leurs, c'est-à-dire au plan local. Donc entraîner de meilleurs contacts avec le canton du Jura voisin.

Nous souhaitons que les domaines de collaboration soient aussi larges que possible, aussi nombreux que possible. Il n'y a pas, je crois, d'exclusion à la collaboration entre le canton du Jura et nous-mêmes. Cela peut aller du domaine économique, il y a des prémices à cette collaboration, notamment par des terrains qui se trouvent dans le port de Bourogne. Il y a une nécessité de collaboration sur le plan des transports, que ce soient les transports ferroviaires, les transports routiers. Il y a un axe privilégié d'échanges économiques et, si l'on peut dire, le Pays d'Ajoie et une partie du canton du Jura c'est la porte, d'une certaine façon, à la Bourgogne, par l'intermédiaire de ce passage obligatoire qu'est le Territoire de Belfort.

Il serait mauvais que la collaboration et la coopération restent simplement au niveau du pouvoir politique. Il faut qu'il y ait un brassage d'idées. Et je crois qu'effective-

ment il serait bon que les associations, les groupements, tous ceux qui s'intéressent à la vie économique, à la vie politique, participent à cet échange. Je souhaite que nous n'en restions pas simplement à des échanges «au plus haut niveau». Il faut élargir,

étendre, que les villes, les communes, les associations puissent avoir un lien direct, un contact immédiat avec les autorités régionales.»

Interview TV romande

Perspectives et objectifs en matière de main-d'œuvre frontalière dans le canton du Jura

Si on essaie de tracer des tendances d'évolution à moyen terme (cet exercice a été limité au cas du Jura) on remarque que les conditions d'une augmentation de l'offre de main-d'œuvre frontalière semblent être remplies du côté français de la frontière. En effet, le marché du travail s'est fortement dégradé, dans ces régions et, même si l'évolution monétaire compensait les distorsions de salaire intervenues au cours de ces dernières années, on peut supposer que la Suisse restera attractive pour la main-d'œuvre française.

C'est donc la situation économique régnant du côté suisse ainsi que la politique d'immigration, qui lui est étroitement liée, qui constitueront les facteurs d'évolution les plus importants. A ce niveau, les perspectives d'emploi formulées dans le cadre du programme de développement au sens de la LIM indiquent que le système économique ne pourra, dans le meilleur des cas, que maintenir le volume d'emploi actuel. Ceci signifie que l'émigration observée par le passé ne pourra pas être enrayée. C'est dans le district de Porrentruy que la différence entre population active potentielle et emplois offerts risque d'être la plus sensible; ce qui pose avec plus d'acuité le problème de la main-d'œuvre frontalière.

C'est à ce même programme de développement qu'on s'est référé pour disposer d'une norme afin de proposer des objectifs en matière de migrations frontalières. Le concept utilisé dans le cadre de la LIM s'articule autour de plusieurs éléments: d'une part des objectifs d'emploi quantitatifs et qualitatifs et, d'autre part, un objectif de revenu. La poursuite du processus de substitution entre frontaliers et résidents devrait permettre de satisfaire à l'objectif de volume mais entre en conflit avec les autres catégories d'objectifs. Une telle opposition fait que l'introduction d'une simple mesure de contingentement ne suffit pas. Pour être efficace, celle-ci devrait donc être accompagnée d'une meilleure intégration de la main-d'œuvre frontalière au marché du travail par une sécurité de l'emploi accrue et par une plus forte mobilité. Pour terminer il faut encore noter que ces mesures doivent être modelées en fonction de la situation des différentes branches et qu'elles doivent être également envisagées dans le cadre d'une coopération transfrontalière plus large.

Extrait de «Jura, canton frontière», 1981